

Médecines alternatives - Le guide critique



Nous avons présenté, et nominé au Prix Prescrire du livre médical et pharmaceutique 2003, l'ouvrage en anglais "The desktop guide to complementary and alternative medicine" (1,2). Cet ouvrage a fait l'objet d'une édition en français (3).

"Médecines alternatives - Le guide critique" reprend les données de l'édition originale, analysant successivement : 10 méthodes de diagnostic, dont l'iridologie et les techniques diagnostiques de la chiropraxie ; 20 méthodes thérapeutiques, dont l'acupuncture, l'aromathérapie, la chiropraxie, l'homéopathie, la réflexologie, la relaxation, le training autogène ; 44 médicaments, principalement à base de plantes médicinales ; 38 pathologies ou situations cliniques courantes (arthrose, arrêt du tabac, cancer, constipation, dysfonction érectile, insomnie, insuffisance veineuse chronique, etc.), avec pour chacune un exposé synthétique de la balance bénéfices-risques de différents traitements alternatifs couramment utilisés. La dernière partie de l'ouvrage présente la situation des médecines alternatives en Amérique du Nord et en Europe, des éléments épidémiologiques et économiques, de déontologie et de Droit.

Fruit du travail d'une équipe pluridisciplinaire, fondé sur une vaste recherche documentaire jusqu'à mars 2000, cet ouvrage répond sur des bases solides aux questions des professionnels et des patients sur de nombreuses méthodes diagnostiques ou thérapeutiques alternatives.

©La revue Prescrire

Extraits de la veille documentaire Prescrire.

1- Ernst E et coll. "The desktop guide to complementary and alternative medicine - an evidence-based approach" Harcourt Publishers Ltd London, 2001 : 444 pages, 58 €. Présenté dans *Rev Prescrire* 2003 ; 23 (239) : 387.

2- "Prix Prescrire 2003 du livre médical et pharmaceutique" *Rev Prescrire* 2003 ; 23 (243) : IV de couverture.

3- Ernst E et coll. (Marbouty JM coordination scientifique de l'édition française) "Médecines alternatives - Le guide critique" Elsevier, Paris 2005 : 504 pages, 56 €. **Disponible par correspondance auprès de l'Appel du Livre.**

Priorité à la DCI

DCI, le vrai nom du médicament : Fiche n° 5

La publicité directe (ou déguisée en pseudo-information) auprès du public pour des médicaments de prescription se développe rapidement en Europe, en dépit de son interdiction légale. Les repères fiables manquent pour s'y retrouver dans un marché pléthorique et concurrentiel, où chaque firme vante son dernier médicament comme la panacée. Aider les patients à reconnaître les DCI, à parler en DCI avec les soignants, c'est fournir à tous un repère précieux. C'est l'objectif de la campagne d'information du public (consommateurs, patients, professionnels de santé), et de promotion de la dénomination commune internationale (DCI), mise en œuvre sous l'égide du Collectif Europe et Médicament.

Chaque mois, une nouvelle fiche pratique destinée à faire comprendre les multiples avantages de la DCI s'ajoute au dossier en libre accès sur www.prescrire.org. Téléchargez-les et diffusez-les autour de vous, affichez-les dans les officines et les cabinets médicaux, etc.



Pour éviter de reprendre un médicament contre-indiqué

Avec l'âge, Marie est de plus en plus gênée par ses douleurs articulaires.

– Je ne sais plus quoi prendre pour les calmer. Le Topalgic® m'avait donné des vertiges. Alors une amie m'a fait essayer du Contramal® : même chose ! Je ne supporte aucun médicament !

– En fait, lui explique le médecin, le Contramal® et le Topalgic® contiennent la même substance, dont le vrai nom est **tramadol**.

Il y a beaucoup d'autres traitements contre les douleurs : si Marie a besoin d'un calmant pour ses douleurs, le mieux est qu'elle évite désormais tous ceux qui contiennent du **tramadol**.

– Mais le **tramadol** existe sous une douzaine de noms commerciaux très différents : vous en avez fait la désagréable expérience. Pour ne plus être piégée, le mieux est de se fier uniquement à la DCI (dénomination commune internationale), qui est le seul vrai nom du médicament.

Maintenant Marie le sait : elle demandera toujours quelle est la DCI des médicaments qu'on lui propose, pour être sûre de les identifier.

La DCI vous aide à éviter les effets indésirables des médicaments

La DCI (dénomination commune internationale) est le vrai nom du médicament. Créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), elle est commune aux pays du monde entier. Elle permet aux professionnels de santé et aux patients d'identifier un médicament avec clarté et précision, et d'éviter des effets parfois graves liés à la méconnaissance des traitements utilisés. Avec la DCI, c'est plus simple, plus clair et plus précis.

Faites-vous expliquer la DCI par votre médecin et votre pharmacien



"Campagne DCI, le vrai nom du médicament" : des explications et d'autres fiches élaborées par Le Collectif Europe et Médicament sont disponibles, notamment sur les sites internet de :

- l'Association Mieux Prescrire (www.prescrire.org)
- la Fédération Nationale de la Mutualité Française (www.mutualite.fr)
- l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir (www.quechoisir.org)

DCI, le vrai nom du médicament : un dossier en libre accès sur www.prescrire.org les bonnes raisons d'utiliser la DCI, les (rares) réserves, des fiches d'explication destinées au public, etc.

Fiches déjà disponibles :

Fiche n° 1 : Nicole veut comprendre la DCI des médicaments

Fiche n° 2 : Trois fois le même médicament : c'est trop pour Juliette

Fiche n° 3 : Un voyage qui tourne mal

Fiche n° 4 : La DCI sur les emballages des médicaments : pratique et sûr !

Fiche n° 5 : Pour éviter de reprendre un médicament contre-indiqué